

**RENOUVELLEMENT CARTE DE SÉJOUR
RESSORTISSANT ÉTRANGER CONFIE À L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE ENTRE 16 ET 18 ANS
(article L 313-15 du CESEDA)**

Liste des pièces à fournir (produire originaux et copies de chaque document) :

Les documents étrangers doivent être traduits en français par un traducteur assermenté.

La fiche de renseignement et des modèles de documents sont téléchargeables sur le site internet de la préfecture :
<https://www.val-de-marne.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers/Creteil/Documents-utiles>

- **La carte de séjour.**
- **Un justificatif de nationalité du demandeur :** un passeport en cours de validité (pages d'identité et de validité) **ou** une attestation consulaire avec photographie, datée de moins d'un an, faisant expressément mention de la nationalité du demandeur **ou** tout autre document permettant de justifier de manière probante de la nationalité (*exemples* : carte d'identité, carte consulaire, etc).
- **Les justificatifs de la poursuite de la formation professionnalisante :** évaluation, relevé de notes, attestation d'assiduité, attestation émanant du tuteur au sein de l'entreprise d'accueil, etc.
- **Si le demandeur n'est plus placé à l'aide sociale à l'enfance et souhaite solliciter un titre de séjour sous un autre statut :**
 - **Une lettre personnelle de demande de carte de séjour du statut sollicité, datée et signée.**
Afin d'assurer la lisibilité du document, merci de le rédiger sur un logiciel de traitement de texte et de l'imprimer.

Si le demandeur souhaite solliciter une carte de séjour salarié ou travailleur temporaire :

- L'autorisation de travail obtenue en ligne.

La demande d'autorisation de travail doit être effectuée au préalable du dépôt de la demande, **par l'employeur**, à l'adresse suivante : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>

Le Centre de Contact Citoyen (CCC) peut être contacté au 0 806 001 620 ou via le formulaire de contact dans le cadre de la démarche, afin de bénéficier d'un appui pour le dépôt de la demande.

En l'absence de production de l'autorisation de travail, la demande ne pourra pas être déposée.

Si le demandeur souhaite solliciter une carte de séjour au titre des liens personnels et familiaux :

- **Les justificatifs de la possession de l'essentiel des liens personnels et familiaux en France :**

Liens matrimoniaux et filiaux : acte de mariage et acte de naissance des enfants, avec filiation, pacte civil de solidarité et attestation de non dissolution de moins de 3 mois.

Liens parentaux et collatéraux : actes de naissance des parents et de la fratrie avec filiation, jugement d'adoption ou de tutelle.

- **Le justificatif du séjour régulier en France des membres de la famille :** titre de séjour, passeport ou carte nationale d'identité française ou européenne, en cours de validité.

- **Les justificatifs par tout moyen de l'entretien de relations certaines et continues avec les membres de familles installée en France :**

Enfants : *exemples* : certificats de scolarité ou de crèche ou tout autre document pour les enfants en bas âge, prouvant la résidence habituelle avec le demandeur depuis l'entrée en France, achats destinés à l'enfant : de nature alimentaire ou vestimentaire, jouets, frais de loisirs, de scolarité ou éducatifs, de soins, d'agrément, attestation du médecin traitant ou de la PMI indiquant que le demandeur est présent lors des consultations médicales de l'enfant, versement d'une pension, participation aux réunions de parents d'élèves et aux activités scolaires ou périscolaires des enfants, etc.

Conjoint, concubin ou partenaire pacsé : tous justificatifs en commun permettant d'apprécier la réalité et la durée de l'union, depuis son début : *exemples* : relevé de compte, avis d'imposition, attestation de sécurité sociale, d'assurance, de mutuelle, facture de téléphone, d'électricité, de gaz, d'abonnement internet, taxe d'habitation, etc.

TOURNEZ LA PAGE SVP



- **Un justificatif de domicile :**

La date du document doit être de moins de 6 mois, y compris pour un échéancier.

Si le demandeur est locataire ou propriétaire : une facture d'électricité ou d'eau ou de gaz ou de téléphone ou d'accès à internet ou le bail de location (faisant apparaître le nom et les coordonnées des parties) ou la dernière quittance de loyer ou la taxe d'habitation ou la taxe foncière, datée de moins de 6 mois.

Si le demandeur est hébergé à l'hôtel : une attestation de l'hôtelier et la facture du dernier mois.

Si le demandeur est hébergé par un particulier : une attestation d'hébergement, datée de moins de 6 mois, précisant le nom de l'hébergeant et de l'hébergé, et signée par l'hébergeant. L'attestation doit être accompagnée d'un justificatif d'identité de l'hébergeant en cours de validité (*exemples* :carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour, etc) et d'un justificatif de domicile daté de moins de 6 mois au nom de l'hébergeant.

- **Si le demandeur souhaite obtenir une carte de séjour pluriannuelle :**

- Une lettre personnelle de demande de carte de séjour pluriannuelle, datée et signée.

Afin d'assurer la lisibilité du document, merci de le rédiger sur un logiciel de traitement de texte et de l'imprimer).

- **Les Justificatifs d'intégration républicaine (obligatoire pour l'obtention d'une carte pluriannuelle) :**

- L'attestation nominative de présence aux formations prescrites dans le cadre du contrat d'intégration républicaine **ou** du contrat d'accueil et d'intégration et délivrée par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

Ou pour un ressortissant étranger ayant obtenu son premier titre de séjour avant le 1^{er} juillet 2016 : le contrat d'accueil et d'intégration, l'attestation de formation civique, l'attestation de session sur la vie en France, le diplôme initial de langue française ou l'attestation de dispense de formation linguistique et le bilan de compétences professionnelles.

Ou pour un ressortissant étranger ayant obtenu son premier titre de séjour après le 1^{er} juillet 2016 : le contrat d'intégration républicaine, l'attestation de formation civique, l'attestation de formation linguistique ou de dispense de formation linguistique.

Ou les certificats de scolarité, diplômes, relevés de notes, attestations d'assiduité, attestations des établissements d'enseignement, etc, pendant la période concernée, pour un étranger justifiant d'un des cas de dispense indiqués ci-dessous :

- Le ressortissant étranger ayant effectué sa scolarité dans un établissement d'enseignement secondaire français (Collège et lycée) pendant au moins 3 années scolaires,

- le ressortissant étranger ayant suivi des études supérieures (au-delà du baccalauréat) en France d'une durée au moins égale à une année universitaire,

- le ressortissant étranger ayant effectué sa scolarité pendant au moins trois ans dans un établissement d'enseignement secondaire français à l'étranger figurant sur la liste établie par le ministre chargé de l'éducation, en accord avec le ministre des affaires étrangères et avec le ministre chargé de la coopération (prévue par l'article R. 451-2 du code de l'éducation), sur présentation d'une attestation établie par le chef d'établissement.

- le ressortissant étranger âgé de 16 à 18 ans révolus pouvant prétendre à un titre de séjour et remplissant les conditions d'acquisition de la nationalité française (étranger né en France de parents étrangers qui justifie à sa majorité résider en France et avoir eu sa résidence habituelle en France pendant une période continue ou discontinue d'au moins cinq ans, depuis l'âge de onze ans).

Si le demandeur n'a jamais signé de contrat d'intégration et d'accueil ou de contrat d'intégration républicaine et ne peut justifier d'une dispense, merci d'ajouter une lettre le précisant.

Si le demandeur a déjà signé un contrat d'intégration et d'accueil ou un contrat d'intégration républicaine, mais ne l'a plus en sa possession, il lui appartient de prendre contact avec l'OFII (creteil@ofii.fr), afin d'obtenir une attestation de clôture du contrat.

- **La fiche de renseignements préalablement complétée, datée et signée.**

- **3 photographies, format 35 mm x 45 mm – tête nue, moins de 3 mois et ressemblantes, norme ISO/IES 1979-44-5 2005 (pas de copie).**

Afin de connaître les modalités d'obtention d'une carte de résident de 10 ans, le demandeur doit se rendre sur le site de la préfecture du Val de Marne, rubrique Démarches administratives, Etrangers, Carte de résident (Carte de 10 ans) (<https://www.val-de-marne.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers/Creteil/Carte-de-resident-carte-de-10-ans>), afin de télécharger le formulaire qui précise les conditions, la procédure et les pièces à fournir.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Attention : toutes les rubriques de cet imprimé doivent obligatoirement être complétées.

*Ce formulaire doit être rempli en caractères **majuscules**, **daté**, **signé** et **obligatoirement remis le jour du rendez-vous***

Situation du demandeur :

Nom de naissance :

Nom d'épouse :

Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nationalité :

Date d'entrée en France : avec visa : B C D sans visa

Sexe : masculin féminin

Adresse (numéro, nature et nom de la voie, code postal et ville de résidence) :

.....

Chez (M./Mme, nom et prénom de l'hébergeant) :

Téléphone portable :

Téléphone fixe :

Mail :@.....

EN MAJUSCULES – **EXEMPLE** : jean.dupond@gmail.com INSCRIRE : JEAN.DUPOND@GMAIL.COM ZÉRO = Ø -TIRET: (_) (-)
8 6

Situation familiale :

célibataire en concubinage depuis le :

divorcé(e) depuis le : veuf(ve) depuis le :

pacsé(e) depuis le : lieu d'enregistrement du pacs :

séparé(e) légalement..... séparé(e) de fait depuis le :

marié(e) en e noces depuis le :

Ville et pays de célébration du mariage :

Situation de votre conjoint :

Nom de naissance :

Nom d'épouse :

Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nationalité :

Pays de résidence :

Titulaire d'un titre de séjour en France : non oui numéro étranger :

(09 ou 10 chiffres – Pas de lettres : exemple : 9403016071)

Depuis combien d'années justifiez-vous d'une communauté de vie avec votre conjoint :

Enfants :

	Nom	Prénom	Date de naissance	Pays de naissance	Nationalité	Pays où vit l'enfant	Scolarisé ou à charge (oui/non)
1 ^{er} enfant							
2 ^e enfant							
3 ^e enfant							
4 ^e enfant							

Membres de famille (parents, frères et sœurs) :

	Nom	Prénom	Nationalité	Pays de résidence	N°étranger ou de CNI
Père					
Mère					
Frères et sœurs					

Situation professionnelle et ressources du demandeur :

Activité salariée, précisez laquelle :

Salaires mensuel :

Promesse d'embauche

Nature de l'emploi et montant des revenus :

Activité indépendante, commerçante, artisanale

Revenus mensuels :

En recherche d'emploi

Sans activité professionnelle

Prise en charge financière

Ressources issues de l'étranger

Ressources issues de prestations sociales

Rente

Sans ressources

Retraite

En arrêt maladie

En congé maternité

JE SUIS INFORMÉ(E) QUE LES TITRES, ACTES D'ÉTAT CIVIL ET DOCUMENT PRÉSENTÉS DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR FERONT L'OBJET D'UNE AUTHENTIFICATION AUPRÈS DES AUTORITÉS COMPÉTENTES OU ORGANISMES QUI LES ONT ÉMIS ET CERTIFIÉ SUR L'HONNEUR QUE MES DÉCLARATIONS SONT EXACTES ET DÉCLARE QUE MON DOSSIER DÉPOSÉ EST COMPLET.

Je soussigné, M. certifie sur l'honneur que mes déclarations sont exactes.

Date :

(JJ/MM/AAAA)

Signature du demandeur :

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

Je soussigné(e)

Monsieur, Madame,
(Rayer la mention inutile)

Nom :
(Nom de jeune fille pour une femme)

Épouse :
(le cas échéant)

Prénom :

demeurant (numéro et nom de la rue, code postal et ville) :

certifie sur l'honneur, héberger à l'adresse mentionnée ci-dessus, la personne suivante :

Monsieur, Madame,
(Rayer la mention inutile)

Nom :
(Nom de jeune fille pour une femme)

Épouse :
(le cas échéant)

Prénom :

J'ai connaissance des sanctions pénales encourues par l'auteur d'une fausse attestation.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à
le

Signature de l'hébergeant(e)

**DEMANDE DE CARTE DE SEJOUR
PLURIANNUELLE**

Je soussigné(e)

Monsieur, Madame,
(rayer la mention inutile)

Nom :
(nom de jeune fille pour une femme)

Épouse :
(le cas échéant)

Prénom :

né(e) le

à
(ville et pays de naissance)

De nationalité

sollicite un titre de séjour pluriannuel.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à
le

Signature du(de la) déclarant(e)

Afin de pouvoir obtenir une carte de séjour pluriannuelle, il convient de produire les justificatifs d'intégration ou les justificatifs de dispense prévus par la liste de pièces.